

## Contrat d'engagement Produits Laitiers 2018/2019

### Producteur

Mélanie BLANCHARD  
La Fromagerie des Bayottes  
60650 Saint Germain la Poterie  
06 74 57 86 13

### Adhérent(s)

Désignation :
Adresse :
Téléphone :
Désignation :
Adresse :
Téléphone :
<i>Deux adhérents en cas de partage de panier</i>

Les signataires du présent contrat s'engagent de **septembre 2018 à février 2019** pour 12 distributions.

**12/09, 26/09, 10/10, 24/10, 07/11, 21/11, 05/12, 19/12, 16/01, 30/01, 13/02 et 27/02.**

### Engagements de l'adhérent :

- préfinancer la production
- être présent aux distributions ou s'organiser pour que quelqu'un d'autre vienne chercher ses produits laitiers
- prévoir un sac isotherme pour le transport des produits laitiers.

### Engagement du producteur partenaire :

- livrer des produits de qualité de sa production issue de l'agriculture biologique
- être transparent sur ses méthodes de travail et sur la fixation du prix
- assurer la distribution des produits laitiers dans le respect de la chaîne du froid
- donner des nouvelles de son exploitation et proposer une visite de sa ferme.

### Ce contrat est élaboré pour une période de 6 mois.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, accidents de fromagerie, maladie du cheptel, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et le producteur partenaire.

### Constitution du panier

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent des produits laitiers qu'il aura commandé.

Je, soussigné, commande pour chaque distribution :

Produits laitiers	Quantité	Sous-total
Lait Cru 1 l	x 1,20 € =	€
Lait Pasteurisé 1 l	x 1,45 € =	€
Yaourt Nature 125 g	x 0,55 € =	€
Yaourt Aromatisé 125 g	x 0,60 € =	€
Yaourt Confiture 125 g	x 0,80 € =	€
Fromage blanc 500 g	x 2,65 € =	€
Faisselle par 4	x 2,55 € =	€
Fromage frais Nature	x 2,30 € =	€
Fromage Frais herbes aromatiques/épices	x 2,55 € =	€
Bayottin, Fromage Type Saint Marcellin	x 3,00 € =	€
Total = sous-total à multiplier par 12 distributions ->	<b>12 x</b>	€ = €

## Contrat d'engagement Produits Laitiers 2018/2019

**Modalités de paiement :** un chèque à l'ordre de « EARL du Fil d'Or » encaissé a la date indiquée dans le tableau ci-dessous.

N° de chèque	Montant total	Date d'encaissement
		04/10/2018
		10/01/2019

### Distribution des paniers

Les distributions ont lieu chaque mercredi de 17h30 à 19h30 à la Maison des Jeunes et de la Culture, Avenue du Pont, 78700 Conflans Sainte Honorine.

Fait à Conflans, en 2 exemplaires, le

Signature de l'adhérent	Signature de l'agriculteur